

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :14
Votants :15
Procuration..... 1
Date de la convocation :
24 Juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 5 Juillet 2016

Délibération 2016-19

OBJET : Lancement Appels d'offres ouverts : chargement et transport des métaux, du verre et tri-conditionnement des papiers

- Original
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE SEIZE le 5 Juillet à 15H00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE,, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Claudine MAURY, Evelyne FISCH, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Procurations :

Guilaine DEBRAS représentée par Claudine MAURY

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Michel VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20160705-2016-19-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Au titre de ses compétences, le Syndicat UNIVALOM assure le transport et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés qui transitent par l'intermédiaire du réseau de déchèteries ou de certains sites de réception de déchets situés sur les territoires de ses Collectivités membres.

Ces prestations sont exécutées dans le cadre de marchés publics qui arrivent à échéance et pour lesquels il convient de relancer une procédure d'appel d'offres. Il s'agit des marchés suivants :

- **Evacuation des métaux ferreux et non ferreux**
Seuil annuel maximum de 4 000 tonnes - estimation du montant annuel : 90 000 €
- **Stockage et rechargement du verre d'emballages ménagers**
Seuil annuel maximum de 15 000 tonnes - estimation du montant annuel : 100 000 €
- **Tri-conditionnement des papiers**
Seuil annuel maximum de 1 500 tonnes - estimation du montant annuel : 100 000 €

Le financement sera assuré au Budget Primitif 2017, section fonctionnement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à lancer les appels d'offres ouverts européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation, et éventuellement d'avoir recours à une procédure négociée en cas d'infructuosité des appels d'offres.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer les appels d'offres ouverts européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation, et éventuellement d'avoir recours à une procédure négociée en cas d'infructuosité des appels d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN